

Schéma Départemental du Sport 2026/2030

Hautes-Alpes

Une ambition partagée, un héritage durable

La démarche d'élaboration du Schéma

Les collectivités territoriales et leurs groupements participent, dans le cadre de leurs compétences, à la promotion et au développement des activités physiques et sportives. À l'échelle départementale, le sport constitue un levier structurant de cohésion territoriale, permettant d'accompagner les dynamiques locales, de soutenir les acteurs associatifs et institutionnels, et de garantir une équité d'accès aux pratiques sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones rurales et de montagne.

Bien au-delà de l'aspect compétitif, le sport est devenu un enjeu de société majeur et transversal. Il contribue à l'éducation et à l'émancipation des jeunes, à la promotion de la santé et du bien-être, à l'inclusion sociale et à l'égalité entre les publics, tout en participant à l'attractivité, au dynamisme économique et à l'image du territoire.

À ce titre, une politique sportive départementale porte des valeurs essentielles de solidarité, de citoyenneté, d'engagement bénévole, de respect et de développement durable, tout en favorisant un ancrage territorial fort des pratiques sportives.

Dans un contexte de profondes mutations des usages et des attentes, marqué par la diversification des pratiques, l'évolution des formes d'engagement, le vieillissement de la population, la sédentarité croissante et les enjeux environnementaux, le rôle du Département consiste à anticiper et accompagner ces transformations.

Il s'agit de soutenir l'innovation territoriale et l'adaptation des équipements sportifs, de pérenniser l'accompagnement des structures, et de proposer des réponses durables, accessibles et adaptées aux besoins des habitants.

Parallèlement à ces missions à consolider, une réalité nouvelle s'impose au sport dans un contexte de contraintes financières accrues et d'évolution des modes de financement. Cette situation renforce la nécessité d'une action publique plus lisible, priorisée et partenariale, fondée sur la complémentarité des interventions, la mutualisation des moyens et l'efficacité des politiques menées, tout en maintenant un haut niveau d'ambition pour le développement du sport sur le territoire.

L'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 aux Alpes françaises constitue, à cet égard, une opportunité majeure pour le territoire.

Au-delà de l'événement lui-même, les JOP 2030 représentent un levier structurant pour renforcer la pratique sportive, soutenir la jeunesse, valoriser les sites et savoir-faire alpins, moderniser les équipements, et inscrire le sport au cœur des politiques de transition écologique, d'attractivité et de cohésion territoriale.

Le Département entend pleinement s'inscrire dans cette dynamique, en veillant à ce que la préparation des Jeux et leurs retombées bénéficient durablement aux habitants, aux associations et aux territoires haut-alpins.

En outre, territoire de montagne emblématique, le Département des Hautes-Alpes bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel, propice à la pratique de nombreux sports de nature, été comme hiver. Ces activités constituent un atout majeur en matière de qualité de vie, d'attractivité touristique, de développement économique et d'identité territoriale.

Toutefois, le développement croissant des pratiques de pleine nature s'accompagne de nouveaux enjeux : pression accrue sur les milieux naturels, cohabitation des usages, sécurité des pratiquants, adaptation au changement climatique et respect de la biodiversité. Dans ce contexte, le Département entend jouer un rôle d'équilibre et de régulation, en accompagnant un développement raisonné, durable et harmonieux des sports de nature.

C'est pourquoi, pour accompagner l'ensemble de ces évolutions et répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, le Département des Hautes-Alpes, soucieux de faire évoluer ses orientations en matière de sport, a souhaité actualiser son Schéma Départemental du Sport.

Cette nouvelle édition 2026-2030 vise à doter le territoire d'un cadre stratégique partagé, cohérent et évolutif, en lien étroit avec les perspectives offertes par les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, afin de bâtir un héritage sportif, social et territorial durable, au service des Haut-Alpins.

Une temporalité stratégique et mobilisatrice

Le Schéma 2026-2030 s'inscrit dans la dynamique des prochaines Olympiades d'été et d'hiver. Il offre au mouvement sportif des jalons clairs et des échéances hautement symboliques, jusqu'à la perspective d'accueil d'épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 et au-delà.

Cette cohérence temporelle permet de planifier les engagements financiers du Département dédié à l'accompagnement et aux coopérations permettant de conjuguer montée en qualité, attractivité et héritage durable au bénéfice des habitants, des clubs et des sites sportifs.

Des enjeux structurants pour 2026-2030

Le Schéma repose sur des axes stratégiques qui traduisent l'ambition du Département.

Le premier axe vise à promouvoir le sport de haut niveau. Il s'agit de soutenir les Sportifs de Haut-Niveau grâce à des bourses graduées, des dispositifs TEAM JOP 2026-2028-2030 et une équipe d'Ambassadeurs mobilisée auprès des jeunes et du grand public et apporter son expérience dans le cadre des instances de gouvernance en lien avec les Jeux. L'objectif est de sécuriser les conditions de réussite, fidéliser les talents et favoriser l'inclusion, notamment par le para-sport.

Dans le même esprit, le Département accompagne les clubs et structures de haut niveau par des subventions ciblées, le soutien aux projets de performance fédérale et l'appui aux sections sportives scolaires en lien avec l'Éducation nationale.

Enfin, les Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 constituent un levier pour moderniser les infrastructures, organiser des événements tests et prolonger la dynamique Terre de Jeux vers un label associé à 2030, afin de professionnaliser et pérenniser les équipements.

Le deuxième axe vise à valoriser l'action départementale et l'attractivité des territoires. Il s'agit de conforter les Hautes-Alpes comme terre d'accueil d'événements sportifs grâce à un cadre financier lisible et des critères d'éligibilité clairs, tout en accompagnant les organisateurs en proposant des guides pratiques, des formations et un appui logistique et communicationnel.

Le troisième axe ambitionne de favoriser l'accès au sport pour tous. Cela passe par le soutien aux comités et clubs locaux, la mise en place de conventions d'objectifs avec certains partenaires identifiés, mais aussi par des actions pour reconnecter les jeunes aux activités de pleine nature et permettre l'accès des publics éloignés à une pratique pérenne, en réduisant les inégalités et en développant des activités physiques adaptées.

Le quatrième axe a pour objectif d'inscrire les sports de nature dans une logique de développement durable et partagé, fondée sur la concertation entre les collectivités, le mouvement sportif, les gestionnaires d'espaces naturels, les professionnels et les usagers. Il s'agit de structurer une offre cohérente, lisible et responsable, favorisant la cohabitation des usages et contribuant à un héritage territorial positif, au service des habitants et des générations futures.

Enfin, le cinquième axe porte sur la gouvernance du Plan JOP 2030. Il s'agit d'associer et de coordonner l'ensemble des acteurs – institutions, collectivités, mouvement sportif, éducation, culture – autour d'une gouvernance dédiée, avec un comité exécutif présidé par le Département et décliné en comités opérationnels et techniques pour garantir la cohérence et la visibilité des actions.

Objectifs du Schéma Départemental du Sport

Ce Schéma se décline à travers la mise en œuvre de 12 fiches actions :

Fiche N°1 : **Soutenir les sportifs de Haut-Niveau**, pour structurer et sécuriser les parcours d'excellence sportive de nos athlètes sur le territoire.

Fiche N°2 : **Accompagner les clubs et structures de Haut-Niveau**, afin de renforcer leur organisation, leurs capacités d'encadrement et leurs projets sportifs, dans une logique de performance durable.

Fiche N°3 : **Faire des JOP 2030 un levier de développement des sites sportifs**, afin de renforcer leur capacité d'accueil, leur niveau de performance et leur rayonnement pour l'organisation d'événements sportifs majeurs.

Fiche N°4 : **Financer les événements sportifs**, en favorisant leur impact en matière d'attractivité, d'animation territoriale et de retombées économiques locales.

Fiche N°5 : **Accompagner les organisateurs d'événements**, par un appui technique, administratif et logistique favorisant la qualité et la pérennité des manifestations.

Fiche N°6 : **Encourager la vitalité sportive**, en favorisant l'accès au sport pour tous, la diversification des pratiques et la dynamique des territoires.

Fiche N°7 : **Faire des JOP 2030 un vecteur de cohésion territoriale**, en mobilisant les collectivités, le mouvement sportif et les habitants autour de valeurs communes et d'actions fédératrices.

Fiche N°8 : **Permettre l'accès aux publics éloignés de la pratique sportive**, en développant des actions adaptées favorisant l'inclusion ainsi que l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.

Fiche N°9 : **Pérenniser les outils numériques des sports de nature**, en garantissant leur maintien, leur mise à jour et leur accessibilité, au service des pratiquants, des gestionnaires et des collectivités.

Fiche N°10 : **Structurer des pôles d'excellence de la verticalité**, pour renforcer la sécurité des sites, la lisibilité de l'offre et le rayonnement sportif et touristique du territoire.

Fiche N°11 : **Élaborer et développer une stratégie de communication**, au service de la lisibilité, de l'attractivité et du rayonnement de la politique sportive départementale et ainsi permettre la valorisation des actions engagées et la compréhension des enjeux par les acteurs et les habitants.

Fiche N°12 : **Organiser la Gouvernance du Plan Jeux Olympiques et Paralympiques 2030**, en structurant un dispositif de concertation et de coordination associant l'ensemble des acteurs sportifs, institutionnels, éducatifs et culturels, afin de piloter de manière cohérente les actions JOP 2030, renforcer l'attractivité du territoire et garantir un héritage durable.

Sa mise en œuvre s'appuiera sur l'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) permettant une programmation financière adaptée aux différentes phases du schéma jusqu'en 2030.

La gouvernance dédiée au plan Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 s'appuie sur un comité exécutif JOP 2030, présidé par le Département et coordonné par l'ADDET (Agence Départementale de Développement Économique et Touristique), qui impulse la stratégie et organise la concertation externe.

Des comités opérationnels et des groupes de travail thématiques (Jeunesse, Haut-Niveau) assurent la déclinaison des actions, tandis qu'un comité technique interservices garantit la cohérence entre les politiques départementales. Son évaluation repose sur des indicateurs précis : nombre de sportifs accompagnés, clubs soutenus, événements organisés, publics bénéficiaires, retombées économiques et médiatiques, ainsi que la satisfaction des partenaires.

Faire des Hautes-Alpes une terre d'excellence sportive, d'inclusion et de partage

Le Schéma 2026-2030 propose une trajectoire ambitieuse et réaliste : accompagner les talents, structurer les clubs et filières, moderniser les sites, professionnaliser l'événementiel et élargir l'accès pour tous, sous une gouvernance exigeante et concertée. Chaque action vise un impact mesurable et un héritage tangible pour la population, le mouvement sportif et l'attractivité du territoire, aujourd'hui et pour les générations futures.

Axe 1

PROMOUVOIR LE SPORT DE HAUT-NIVEAU

OBJECTIF 1

SOUTENIR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

PILOTE(S) : Département.

PARTENAIRES : Fédérations sportives Olympiques et Paralympiques / Maison Régionale de la Performance / ADDET 05 / CDOS 05 / Club Élite Hautes-Alpes

NATURE DES ACTIONS : Soutien financier / Coopération et valorisation / Communication.

CONTEXTE

Fort des constats réalisés lors de l'évaluation du Schéma du Sport 2021-2025, le Département souhaite renforcer l'accompagnement des sportifs de Haut-Niveau, notamment ceux susceptibles de participer à une future olympiade.

Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 », une nouvelle dynamique s'est créée, notamment grâce aux actions menées en relation avec les athlètes, ces derniers sont ciblés pour poursuivre ce travail, mettant en valeur la politique sportive portée par le Département, partager leurs expériences, faire vivre les émotions du sport et ainsi contribuer à véhiculer des valeurs positives liées à la pratique sportive.

Pour nous aider dans cette mission de promotion sportive territoriale, dans ce partage et cette transmission d'expérience sportive et humaine ; le Département a besoin de ses meilleurs athlètes. Qui mieux que les sportifs de Haut-Niveau peut faire rêver petits et grands ? Les personnes qui vivent de leur passion sont inspirantes, elles ont les plus belles histoires à raconter et les plus beaux messages à transmettre à nos jeunes haut-alpins, parfois éloignés de la pratique sportive.

Le département a besoin de ses ambassadeurs sportifs pour que le sport devienne un véritable jeu dans le quotidien de chacun, une habitude de vie de façon pérenne.

À travers ces orientations, le Département affirme son rôle de facilitateur et de partenaire privilégié des parcours d'excellence, tout en inscrivant son action dans une logique de développement durable et d'héritage olympique.

L'accompagnement des sportifs s'articule autour de plusieurs objectifs opérationnels.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- permettre aux sportifs de progresser dans la discipline de leur choix ;
- contribuer à leur stabilité et à leur bien-être à long terme ;
- valoriser les Sportifs de Haut-Niveau du territoire en mettant en lumière leurs réussites et leur rôle d' « Ambassadeurs des Hautes-Alpes » ;
- inspirer les jeunes générations pour les pousser à s'engager dans le sport en capitalisant sur l'exemplarité et les valeurs véhiculées par ces athlètes ;
- encourager la diversité et l'inclusion, en soutenant une variété de disciplines et en accompagnant des athlètes issus de tous horizons, y compris dans le champ du para sport ;
- mettre en place un partenariat entre les Sportifs Olympiques, Paralympiques ou toute personne emblématique des Hautes-Alpes au niveau sportif et le Département afin de créer une dynamique territoriale forte autour des JOP 2030 ;

MISE EN ŒUVRE

1. Attribuer une subvention annuelle, aux Sportifs de Haut-Niveau étant :

- inscrits sur la liste ministérielle de Sportif de Haut-Niveau dans la catégorie : élite, séniors, relève ou reconversion ;
- inscrits sur la liste ministérielle de Sportif « espoirs » ou collectifs nationaux ;
- licenciés dans un club Haut-Alpin affilié à la fédération de la discipline concernée ;
- les sportifs licenciés dans un club des Hautes-Alpes mais "en structures de Projet de Performance Fédérale" hors du département pourront percevoir une aide du Département en lien avec les statuts cités ci-dessus.

Les bourses sont cumulables avec les dispositifs « TEAM JOP » et/ou « AMBASSADEURS ».

Bourse annuelle avec le barème suivant ;

- Espoirs, collectifs nationaux = 600 €,
- Relèves et Reconversions = 800 €,

- Élités et Seniors = 1 000 €.

Le montant attribué aux sportifs de Haut-Niveau pourra être soumis annuellement à évolution au cours du Schéma 2026-2030, en fonction des orientations.

De plus, l'attribution d'une bourse exceptionnelle (après étude du dossier) pour les sportifs non-inscrits sur les listes citées ci-dessus, pour une participation à un Championnat d'Europe ou d'un Championnat du Monde et sélectionnés par la fédération nationale de la discipline concernée pour représenter la France (un courrier de sélection sera demandé).

- Championnat d'Europe = 800 €
- Championnat du Monde = 1 000 €.

Sont exclus de ces dispositifs les sportifs professionnels.

2. Créer une TEAM JOP 2026, JOP 2028 et JOP 2030.

Ce dispositif ayant vocation à soutenir les sportifs à potentiel de sélection olympique ou paralympique, durant l'année préolympique et olympique.

Les sportifs doivent :

- être licenciés dans un club Haut-Alpin affilié à la fédération de la discipline concernée ;
- être en activité et faire partie du collectif de l'Équipe de France Élite ;
- avoir obtenu l'accord du Directeur Technique National de la fédération comme potentiellement sélectionnable pour la prochaine olympiade ;
- porter les valeurs de l'Olympisme et les valeurs citoyennes, et avoir une attitude appropriée conforme à l'éthique sportive.

Il s'agit de sélectionner avec les fédérations sportives des Sportifs de Haut-Niveau haut-alpins qui représenteront potentiellement la France lors des JOP d'hiver 2026 à Milan, aux JOP d'été 2028 à Los Angeles et aux JOP d'hiver 2030, dans les Alpes françaises.

Une subvention sera proposée aux sportifs identifiés, afin de les accompagner dans leur préparation sportive.

Le Département pourra également faire le choix d'accompagner des athlètes étant aux portes de l'équipe de France A, avec la volonté d'aider ces derniers à passer le cap du très haut-niveau et ainsi d'améliorer leurs chances de participer à une future olympiade et notamment celle de 2030 dans les Alpes françaises.

3. Créer une équipe « **AMBASSADEURS HAUTES-ALPES 2030** »

Ce dispositif a vocation à mettre à l'honneur les sportifs emblématiques départementaux en tant qu'ambassadeurs de l'excellence sportive, des valeurs du sport et de l'Olympisme avec comme objectifs, d'accompagner la communication du Département en matière de politique sportive sur le temps du nouveau Schéma Départemental du sport, entre 2026 et 2030 et l'accueil exceptionnel des JOP 2030.

Le choix d'un sportif « Ambassadeurs », peut également s'appuyer sur son aura auprès du public, son impact médiatique, son attachement au territoire des Hautes-Alpes et l'image qu'il dégage, en lien avec les objectifs du dispositif.

Une aide financière annuelle sera accordée aux sportifs désireux de s'engager personnellement dans cette démarche.

Ces sportifs pourront être mobilisés auprès des jeunes et du grand public à l'occasion d'événements sportifs ou d'actions pédagogiques portés ou soutenus par le Département mais aussi participer aux différentes instances départementales mises en place dans le cadre de l'accueil des JOP 2030 dans les Alpes françaises.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- Le nombre de Sportifs de Haut-Niveau accompagnés par le Département.
- Le nombre de sportifs participants à un championnat d'Europe ou du monde accompagné par le Département.
- Le nombre de sportifs accompagnés dans le cadre de la TEAM JOP 2026, 2028 et 2030.
- La participation effective des ambassadeurs à des actions de promotion et de sensibilisation du sport dans les Hautes-Alpes, en lien avec le nouveau Schéma du Sport 2026-2030 et les actions JOP 2030.
- Le nombre d'interventions des sportifs dans les établissements scolaires.
- Le nombre d'événements et de rencontres entre SHN et jeunes publics.

CALENDRIER

Mise en œuvre dans le temps du Schéma 2026-2030.

AXE 1

PROMOUVOIR LE SPORT DE HAUT-NIVEAU

OBJECTIF 2

ACCOMPAGNER LES CLUBS ET STRUCTURES DE HAUT-NIVEAU

PILOTE(S) : Département.

PARTENAIRES : CDOS 05 / CLUBS et COMITÉS / DSDEN 05

NATURE DES ACTIONS : Soutien financier.

CONTEXTE

En cohérence avec le travail mené lors du précédent Schéma Départemental du Sport 2021-2025, le Département souhaite continuer d'accompagner les clubs de Haut-Niveau à se structurer dans leur fonctionnement et ainsi valoriser l'action de la collectivité, comme acteur engagé dans le développement du sport et attacher à faire vivre au grand public à travers les différentes compétitions, des émotions, que seul le sport procure.

Dans un contexte où le sport est un vecteur de performance, de cohésion et de rayonnement territorial, le Département des Hautes-Alpes affirme sa volonté de soutenir les acteurs qui contribuent à l'excellence sportive et à l'attractivité du territoire.

En s'engageant dans cette démarche, le Département des Hautes-Alpes confirme son rôle moteur dans la structuration et la promotion du sport de Haut-Niveau. Cet accompagnement ne se limite pas à la performance sportive : il contribue également à la cohésion sociale et à l'inclusion, tout en inspirant la pratique pour tous.

La réussite de cette ambition repose sur une approche partenariale forte, associant clubs, fédérations, collectivités et acteurs privés, afin de créer un écosystème favorable à l'excellence.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- › favoriser l'émergence d'une pratique sportive de Haut-Niveau sur le territoire départemental, y compris dans le champ du para sport afin de garantir l'inclusion et la diversité des disciplines ;

- soutenir l'accès et la formation des jeunes sportifs au Haut-Niveau ;
- permettre aux Sportifs de Haut-Niveau d'évoluer tout au long de leur parcours dans les Hautes-Alpes en créant des conditions favorables à leur réussite ;
- contribuer au rayonnement du Département en valorisant ses talents et ses structures sur la scène nationale et internationale ;
- renforcer la cohésion sociale autour de projets communs ;
- encourager la pratique sportive en s'appuyant sur l'exemplarité et l'inspiration que génèrent les performances de Haut-Niveau ;

MISE EN ŒUVRE

Les subventions dans la cadre de la pratique de Haut-Niveau pourront être attribuées aux :

- structures sportives ayant un projet de performance fédérale validé par le ministère chargé des sports ou son représentant régional ;
- structures sportives sous le statut amateur de sport collectif évoluant dans les divisions nationales séniors des disciplines reconnues de Haut-Niveau par le Ministère chargé des sports ;
- SASP, correspondant à l'article L. 113-2 du code du sport ;

Ne sont pas éligibles les groupes privés non associatif.

La demande de subvention s'effectue sur la base d'un dossier type.

Le financement du Département sera limité au maximum à hauteur de 20 % du budget de la structure ou de l'association sportive.

Le soutien financier du Département auprès des sections sportives des collèges Haut-Alpins sera poursuivi et développé en lien avec la DSDEN 05.

Le sport scolaire (volet éducatif) sera également suivi et financé en lien avec les services compétents de l'Éducation Nationale.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- Le nombre de clubs départementaux évoluant au niveau national.
- Le nombre de structures départementales ayant un projet de performance fédérale.
- Le nombre de sections sportives de niveau collège.

- L'évolution du parcours sportif et professionnel des jeunes issus des sections sportives.

CALENDRIER

Mise en œuvre dans le temps du Schéma 2026-2030.

Axe 1

PROMOUVOIR LE SPORT DE HAUT-NIVEAU

OBJECTIF 3

FAIRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2030, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT POUR LES SITES SPORTIFS

PILOTE(S) : Département / ADDET 05

PARTENAIRES : EPCI et collectivités locales / Acteurs du mouvement sportif (comités et clubs) / Gestionnaires des domaines skiables

NATURE DES ACTIONS : Soutien financier / Coopération

CONTEXTE

Par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 dans les alpes françaises et plus particulièrement dans les Hautes-Alpes, le Département a pour ambition de développer durablement les compétences des comités d'organisation locaux dans le cadre de l'accueil et l'organisation de grandes compétitions internationales et ainsi renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos territoires par-delà nos frontières, avec une forte notion d'héritage.

Dans le cadre des JOP 2030, le département des Hautes-Alpes doit accueillir toutes les épreuves de ski acrobatique et de snowboard et d'ici là, les sites sélectionnés devront organiser différentes compétitions et notamment pour chacune des épreuves, un « Test Event », programme qui consiste à tester les sites et les organisations afin de préparer les équipes (du comité, collectivités, administrations d'État, volontaires, fédérations internationales...) dans le but de limiter les risques opérationnels identifiés pour la livraison des Jeux.

Le Département des Hautes-Alpes a officiellement rejoint la communauté "Terre de Jeux 2024" le 13 janvier 2020 et souhaite poursuivre cette dynamique dans le cadre d'un label équivalent associé aux JOP 2030.

L'ambition est de faire des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 un levier de développement pour les sites sportifs. Cela constitue une ambition majeure du Schéma Départemental du Sport 2026-2030. L'accueil d'épreuves olympiques sur le territoire des Hautes-Alpes représente une opportunité unique pour moderniser les infrastructures, renforcer les compétences locales et inscrire ces investissements dans une logique d'héritage durable.

Au-delà de l'événement, il s'agit de positionner le Département comme un acteur incontournable du sport international, tout en garantissant des retombées positives pour les habitants et les pratiquants.

Cette stratégie repose sur plusieurs objectifs opérationnels.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- renforcer durablement les compétences des organisations locales dans l'organisation d'épreuves de ski de niveau mondial ;
- accroître l'attractivité et le rayonnement de nos territoires par-delà nos frontières ;
- faire vivre le label associé aux JOP 2030 afin de mettre en valeur et renforcer les thématiques suivantes ;
 - partager et faire vivre à tous les émotions du sport,
 - intégrer davantage de sport dans le quotidien des haut-alpins,
 - animer et développer la communauté "label 2030",
- positionner les Hautes-Alpes comme territoire d'accueil et de préparation des équipes nationales et internationales ;
- aider à la rénovation d'infrastructures pour répondre aux exigences de préparation sportive, des compétitions de Haut-Niveau et aux besoins de la population.

MISE EN ŒUVRE

À travers ces orientations, le Département entend transformer l'accueil des JOP 2030 en un catalyseur de développement sportif, économique et social, garantissant un héritage durable pour les générations futures, tout en renforçant l'attractivité internationale du territoire.

Voici les différentes actions qui pourront être mises en œuvre :

- Participer au financement de différentes compétitions en lien avec la dynamique et l'organisation des JOP 2030.
- Participer au financement des « Tests Events » en amont des JOP 2030, le cas échéant.

- Accompagner les Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) : dans le cadre des candidatures retenues par le COJO Alpes Françaises 2030, un travail de valorisation et dynamisation des CPJ sera à mettre en place en collaboration avec les acteurs des territoires concernées. Cette dynamique doit permettre d'accueillir des délégations et mais aussi de construire une dynamique locale autour du CPJ.

La mise en œuvre de cette fiche action pourra évoluer en fonction de l'avancée des projets.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- Le nombre d'évènements nationaux et internationaux organisés dans la perspective JOP 2030.
- Le nombre de Tests Events organisés en amont des Jeux.
- Le nombre de CPJ labélisés.
- Le nombre de délégations accueillies pour stages ou préparation.
- Le nombre d'infrastructures pérennisées pour l'usage local après les Jeux.

CALENDRIER

Mise en œuvre dans le temps du Schéma 2026-2030.

AXE 2

VALORISER L'ACTION DÉPARTEMENTALE ET L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES PAR LE SPORT

OBJECTIF 4

CONFORTER LES HAUTES-ALPES, COMME TERRE D'ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

PILOTE(S) : Département

PARTENAIRES : Acteurs du monde sportif / Organismes d'événements / Offices du Tourisme / EPCI et communes / ADDET

NATURE DES ACTIONS : Soutien financier / Élaboration d'outils / Coopération.

CONTEXTE

Le Département des Hautes-Alpes s'affirme comme une terre d'accueil privilégiée pour l'organisation d'événements sportifs. La richesse et la diversité de ses sites naturels, la variété des pratiques, son climat favorable ainsi que la culture sportive profondément ancrée dans le territoire constituent autant d'atouts majeurs.

Cette dynamique, portée par de nombreux événements organisés chaque année, contribue à l'animation du territoire, à son attractivité et à son rayonnement national et international.

Conforter les Hautes-Alpes comme destination sportive de référence représente ainsi un axe stratégique essentiel du Schéma Départemental du Sport 2026-2030, particulièrement dans la perspective de l'accueil d'épreuves olympiques en 2030.

Le soutien apporté à l'organisation de manifestations sportives ne se limite pas à la performance ou à la promotion du territoire : il favorise également le développement économique et touristique, valorise le dynamisme associatif local et renforce la cohésion sociale.

Chaque année, des événements de renommée internationale tels que le Tour de France, la Coupe du Monde d'Escalade ou l'Embrunman illustrent cette capacité à faire rayonner les Hautes-Alpes bien au-delà de ses frontières.

Pour atteindre ces objectifs, le Département s'engage à :

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- soutenir et valoriser le territoire et le dynamisme associatif local à travers les manifestations sportives ;
- promouvoir le territoire en capitalisant sur la visibilité des événements sportifs ;
- favoriser l'organisation de manifestations sportives s'inscrivant dans une démarche éco responsable sur le territoire ;
- définir un cadre clair pour le soutien financier du Département, garantissant une répartition équitable et stratégique des ressources.

MISE EN ŒUVRE

À travers cette démarche, les Hautes-Alpes affirment leur position comme un acteur incontournable du sport événementiel.

1. Dans le cadre du soutien financier du Département auprès des organisateurs **d'évènements sportifs**, lors de la demande de subvention il sera pris en compte les critères suivants :
 - le niveau sportif de la manifestation (départemental, régional, national, international) ;
 - l'inscription au calendrier fédéral ;
 - la participation de publics spécifiques (jeunes, femmes, personnes en situation de handicap...) ;
 - la mise en œuvre de l'évènement (volet économique, médiatique et communication) ;
 - le budget de l'évènement ;

Le financement du Département interviendra à hauteur de 10 % maximum du budget de l'évènement (20% maximum pour des événements internationaux) et seront exclus des demandes de subvention :

- les rencontres et tournois amicaux ;
- les animations sportives festives (démonstrations, portes ouvertes...).

Les événements "locaux" pourront être financés dans le cadre des enveloppes cantonales.

2. En ce qui concerne, le soutien du Département auprès des organisateurs **de grands évènements sportifs**, il s'agit ici de poursuivre la dynamique d'accueillir des évènements d'envergure internationale dans les Hautes-Alpes (Tour De France, Embrunman...).

La liste des grands évènements fera l'objet d'un arbitrage politique annuel. Au-delà du soutien financier, le Département et l'ADDET peuvent apporter l'ingénierie et l'accompagnement nécessaire auprès des organisateurs.

Aussi, l'accueil de ces évènements internationaux participe à la promotion du département et à sa notoriété.

3. **Les cols réservés.** Ce dispositif coordonné par l'ADDET, avec l'appui des services des routes du Département, les offices de tourisme et les communes fait la part belle à la pratique sportive, il permet aussi de mettre en valeur les cols mythiques et route de montagne du département des Hautes-Alpes.

Chaque été, les amoureux de la petite reine peuvent réaliser leur rêve en toute sécurité, dans la roue des champions : les ascensions de cols et stations mythiques sont fermées à la circulation motorisée et réservées aux cyclistes en matinée.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- › Le nombre de manifestations soutenues.
- › Le nombre de manifestations avec accompagnement et soutien logistique de la part du Département ou de l'ADDET.
- › Les retombées économiques des événements sportifs nationaux et internationaux.
- › Le montant total des aides attribuées par an.
- › Le nombre de bénéficiaires (clubs, associations, organisateurs).
- › La répartition des aides par type d'événement (local, national, international).

CALENDRIER

Mise en œuvre dans le temps du Schéma 2026-2030.

AXE 2

VALORISER L'ACTION DÉPARTEMENTALE ET L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES PAR LE SPORT

OBJECTIF 5

ACCOMPAGNER LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

PILOTE(S) : ADDET.

PARTENAIRES : Département / Organismes d'événements.

NATURE DES ACTIONS : Élaboration d'outils / Coopération / Formations

CONTEXTE

Les événements sportifs constituent des moments forts pour la dynamique territoriale : ils favorisent la pratique sportive, renforcent l'attractivité du département et génèrent des retombées économiques et sociales significatives.

Leur organisation implique cependant des contraintes multiples – réglementaires, logistiques, sécuritaires et financières – qui peuvent représenter un frein pour les porteurs de projets.

Dans ce cadre, l'accompagnement des organisateurs apparaît comme un levier stratégique pour garantir la qualité, la sécurité et la pérennité des manifestations. Il s'agit non seulement de simplifier les démarches, mais aussi d'apporter un soutien concret en matière de communication, de logistique et de conformité, tout en intégrant les enjeux actuels de durabilité et d'inclusion.

Cette approche vise à professionnaliser les événements, à optimiser leur impact et à renforcer la coopération entre acteurs locaux.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- › Être à l'écoute des organisateurs dans le cadre de la mise en œuvre des événements sportifs.

- Permettre aux organisateurs d'évènements sportifs d'acquérir des bonnes pratiques et des compétences dans le cadre de l'organisation d'un évènement sportif.
- Renforcer l'appui logistique des organisateurs d'évènements.
- Optimiser la communication et la visibilité du territoire et de la collectivité.
- Suivre et évaluer les événements à travers des indicateurs de fréquentation, satisfaction et retombées économiques.

MISE EN ŒUVRE

- Permettre aux organisateurs d'évènements sportifs d'acquérir des bonnes pratiques et des compétences dans le cadre de l'organisation d'un évènement sportif : information, formation, éductour, mise en réseaux, salons professionnels, etc.
- Le soutien auprès des organisateurs dans le cadre de la mise en œuvre des évènements sportifs peut prendre différentes formes :
 - Participation aux comités de candidatures et d'organisation, soutien en ingénierie (opérationnelle ou financière), et en promotion (campagnes de communication, relations presse, salons, newsletters, réseaux sociaux, publications).
 - Prêt de matériels, pour une sélection d'évènements d'envergure nationale ou internationale avec une priorité accordée aux disciplines qui font l'identité et l'attractivité des Hautes-Alpes.
- Mise en place de formation "capsule" auprès des organisateurs afin de répondre aux besoins exprimés lors de l'élaboration du Schéma.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- Le nombre d'évènements accompagnés par an.
- Le nombre de mentions médiatiques (presse, TV, réseaux sociaux) liées aux évènements.
- L'Évolution du flux touristique pendant les manifestations.
- Le nombre de campagnes de communication réalisées.

CALENDRIER

Mise en œuvre dans le temps du Schéma 2026-2030.

AXE 3

FAVORISER L'ACCES AU SPORT POUR TOUS

OBJECTIF 6

ENCOURAGER LA VITALITÉ SPORTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

PILOTE(S) : Département

PARTENAIRES : CDOS / Têtes de réseaux / Clubs locaux

NATURE DES ACTIONS : Soutien financier / Élaboration d'outils / Coopération.

CONTEXTE

Encourager la vitalité sportive sur l'ensemble du département constitue un enjeu fondamental du Schéma Départemental du Sport 2026-2030. Cette ambition vise à garantir une pratique sportive accessible, diversifiée et de qualité pour tous les Haut-Alpins, tout en renforçant le rôle structurant des comités sportifs départementaux et des clubs locaux.

Le soutien apporté à ces acteurs est essentiel pour développer une offre cohérente et durable, capable de répondre aux attentes des pratiquants et aux priorités territoriales.

À cet effet, le Département des Hautes-Alpes souhaite poursuivre son soutien financier auprès des comités sportifs départementaux. Il s'agit d'une aide au fonctionnement permettant de soutenir ces têtes de réseaux pour répondre à leurs missions et obligations fédérales.

En effet, les comités, participent activement à l'application sur le terrain de la politique fédérale par la mise en œuvre d'actions cohérentes dans les domaines techniques, sportifs, administratifs et financiers.

Dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, une attention toute particulière pourra être apportée en direction de certains comités, afin de leur permettre de structurer leur organisation et ainsi mettre en œuvre leur plan d'action pour favoriser le développement de leur politique sportive, en vue des olympiades 2028 et 2030.

De plus, le Département des Hautes-Alpes accorde une importance particulière aux clubs locaux. Il la concrétise en leur apportant notamment une aide financière individualisée basée sur le dynamisme de leur fonctionnement.

Afin de développer l'accès à la pratique sportive pour tous, l'aide financière du Département auprès des clubs est un vrai levier de pérennisation d'accès à la pratique sportive et doit être poursuivi.

Cette stratégie s'articule autour de plusieurs objectifs opérationnels.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

En ce qui concerne les comités sportifs :

- Accompagner les comités sportifs départementaux dans la mise en œuvre d'une politique sportive visant à développer et promouvoir leurs disciplines.
- Informer les clubs et les pratiquants sur les dispositifs de la politique sportive départementale.
- Mutualiser les actions et les moyens pour optimiser les ressources.
- Soutenir la mise en place de projets s'inscrivant dans les priorités départementales.

En ce qui concerne les clubs locaux :

- Permettre aux haut-alpins une pratique sportive au plus proche de chez eux.
- Disposer d'une offre sportive la plus diversifiée possible, en termes de disciplines et de niveaux de pratique.
- Permettre une offre sportive de qualité et financièrement accessible à tous.
- Encourager le cas échéant, les structures sportives de sports individuels amateurs qui ont, dans leur effectif de licenciés, un ou des sportifs figurant sur les listes ministérielles et ainsi valoriser leur travail de formation et d'accompagnement de ces jeunes sportifs à fort potentiel.

MISE EN ŒUVRE

1. Mise en place d'une campagne annuelle dédiée aux têtes de réseaux et aux clubs locaux dans le cadre du fonctionnement global de chaque association.
2. Mise en place, en collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif 05 (CDOS05), de critères précis et lisibles à destination des têtes de réseaux et des clubs locaux portant sur le niveau de structuration départementale de la discipline, les actions mises en œuvre concernant cette thématique, la pérennité et le développement de ces actions.

3. Instruction des dossiers de demande de subvention par le service Jeunesse et Sports du Département et le CDOS 05 en amont de l'arbitrage politique.
4. Rédaction d'une convention d'objectifs avec les comités sportifs départementaux ayant une structuration et une organisation en lien avec le développement d'actions sportives et ou pédagogiques en vue des JOP 2030. (Ex : Comité Départemental Olympique et Sportif, Comité de Ski Alpes Provence, Comité Départemental de Sport Adapté, Comité Départemental Handisport).
5. Valorisation de l'action de formation des clubs qui ont des licenciés inscrits sur la liste ministérielle de Sportif de Haut-Niveau dans les catégories : élite, seniors, relève ou reconversion.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- › Le nombre de comités départementaux soutenus financièrement ou techniquement par le Département.
- › Le nombre de clubs locaux soutenus financièrement ou techniquement par le Département.
- › Le nombre de clubs ayant des licenciés, sportifs de haut-niveau.
- › L'évolution du nombre de licenciés et de clubs sur le département.
- › Diversité de l'offre sportive sur le territoire (nombre de disciplines proposées).

CALENDRIER

Mise en œuvre dans le temps du Schéma 2026-2030.

AXE 3

FAVORISER L'ACCES AU SPORT POUR TOUS

OBJECTIF 7

FAIRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2030, UN VECTEUR DE COHÉSION TERRITORIALE

PILOTE(S) : Département

PARTENAIRES : CDOS / Comités départementaux / SDJES / Clubs locaux / ESF / Bureau des Guides / Éducation Nationale / ADDET

NATURE DES ACTIONS : Soutien financier / Coopération / Développement d'actions pédagogiques

CONTEXTE

Faire des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 un vecteur de cohésion territoriale constitue un objectif majeur du Schéma Départemental du Sport 2026-2030.

L'accueil de cet événement mondial dans les Hautes-Alpes représente une opportunité unique pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour des valeurs universelles du sport : partage, inclusion et solidarité.

Cette dynamique doit également répondre à un besoin essentiel : inciter les jeunes Haut-Alpins à la découverte de leur environnement naturel et les sensibiliser aux activités de pleine nature, et notamment les activités hivernales, mais aussi celles pratiquées en toutes saisons.

Les JOP 2030 offrent une occasion unique d'initier ces publics à la richesse des sports de montagne, de développer une culture sportive durable et de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Au-delà de la performance sportive, il s'agit de créer un projet collectif qui renforce le lien social, développe la pratique pour tous et valorise l'identité des Hautes-Alpes.

Cette ambition s'appuie sur différents objectifs.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Développer durablement la pratique sportive, en favorisant l'accès pour tous les publics et en inscrivant le sport dans le quotidien des habitants.
- Inciter les jeunes haut-alpins à la pratique des activités en lien avec la montagne, en hiver et en toutes saisons.
- Faire vivre le « label 2030 » afin de mettre en valeur et renforcer les thématiques suivantes : Célébration, Héritage et Engagement, afin de mobiliser une communauté active et fière de son territoire ;
 - Célébration : pour faire vivre à tous les émotions du sport.
 - Héritage : mettre plus de sport dans le quotidien des haut-alpins.
 - Engagement : animer et agrandir les communautés "Génération 2030" et « label 2030 ».

MISE EN ŒUVRE

L'enjeu de cohésion territoriale comprend plusieurs orientations et doit permettre une montée en puissance à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques.

- Appels à projets à destination des collectivités, du mouvement sportif et des collèges du département ;
- Animation "La montagne en hiver" auprès des jeunes du 05 - Évènement sur site avec différents ateliers permettant de découvrir la montagne, ses activités, les enjeux de demain, ... ;
- Animation « La montagne en été » auprès des jeunes du 05 - Évènement sur site avec différents ateliers permettant de découvrir la montagne, ses activités, les enjeux de demain, ... ;
- Opération SAvoir Vivre en Montagne (SAVIM) ;
- Animation « Cultures en stock » aux couleurs des JOP 2030 ;
- Billetterie : offrir des places aux structures jeunesse et/ou aux collégiens pour aller voir des épreuves sur les sites, des épreuves olympiques et paralympiques, en 2030.

La mise en œuvre de cette fiche action pourra évoluer et être complétée en fonction de l'avancée des projets.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- Nombre de participants aux actions « sport pour tous ».
- Taux de participation des publics prioritaires (jeunes, zones rurales, personnes en situation de handicap).
- Nombre d'initiatives de découverte des sports de pleine nature (hiver et toutes saisons).
- Nombre de dossiers déposés dans le cadre des appels à projets annuels.
- Nombre d'événements labellisés « label 2030 » organisés par an.

CALENDRIER

Mise en œuvre dans le temps du Schéma 2026-2030.

AXE 3

FAVORISER L'ACCES AU SPORT POUR TOUS

OBJECTIF 8

PERMETTRE L'ACCÈS DES PUBLICS ÉLOIGNÉS A UNE PRATIQUE SPORTIVE PÉRENNE

PILOTE(S) : Département / SDJES / Maison de l'Autonomie

PARTENAIRES : DALHIR / ARS / Acteurs de la santé, du handicap et de l'insertion par le sport / clubs et comités sportifs / CCSS / CDOS / CPSF

NATURE DES ACTIONS : Soutien financier / Coopération.

CONTEXTE

La politique sportive du Département se singularise notamment par la place réservée au sport pour tous avec un focus sur la jeunesse et les publics dits prioritaires et empêchés.

Dans le cadre de ce Schéma Départemental du Sport, il conviendra de réduire les inégalités géographiques, sociales, individuelles pour accéder à la pratique sportive.

Si la pratique d'activité physique est souvent assimilée à la recherche de performances, elle présente bien d'autres vertus. Dont celle d'offrir un support innovant à l'inclusion des jeunes et adultes en situation de fragilité sociale et ou de handicap.

Depuis plusieurs années, le secteur du sport est traversé par cette tendance et doit se réinventer pour répondre à des besoins sociétaux nouveaux, plus larges que la pratique sportive elle-même et ainsi utiliser le sport à des fins sociales, éducatives et encore sanitaires.

À travers cette démarche, le Département entend inscrire le sport comme un vecteur de bien-être et un levier de solidarité territoriale.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Améliorer l'accessibilité géographique, économique et sociale à la pratique sportive.

- Faire du sport un levier d'amélioration de la santé et réduire la sédentarité.
- Lutter contre la perte d'autonomie et les pathologies chroniques, en favorisant les activités physiques adaptées.
- Intégrer les pratiques sportives dans l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion, pour renforcer leur insertion sociale.
- Lutter contre les inégalités sociales en faisant de la promotion des activités physiques et sportives un outil favorisant le lien social et le « vivre ensemble ».

MISE EN ŒUVRE

Dans la continuité des actions engagées dans le précédent Schéma et la volonté du Département de capitaliser sur l'impact social du sport, il est proposé de soutenir la mise en place de projets innovants favorisant :

- l'accès des publics éloignés à une pratique sportive pérenne ;
- les passerelles entre les dispositifs de prévention et la pratique adaptée régulière ;
- le développement de section para sport dans les clubs locaux.

Aussi, dans le cadre des contrats d'objectifs pluriannuels avec les comités départementaux, une attention particulière sera portée auprès des comités qui prévoient des actions spécifiques en faveur des publics éloignés et des personnes en situation de handicap.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- Le nombre de clubs proposant des actions pour des publics spécifiques (avec l'aide des comités).
- La qualité des partenariats, réseaux et parcours créés.
- Le nombre de bénéficiaires du programme RDSI.
- Le nombre de clubs inclusifs ou proposant des sections spécifiques.

CALENDRIER

Mise en œuvre dans le temps du Schéma 2026-2030.

AXE 4

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DES SPORTS DE NATURE

OBJECTIF 9 PÉRENNISER LES OUTILS NUMÉRIQUES DES SPORTS DE NATURE

PILOTE(S) : Département

PARTENAIRES :

- État : Ministère Sports / OFB (Suricate, Biodiv'Sports).
- Région Sud, EPCI, communes, communauté Geotrek.
- PNE : (Geotrek), parcs naturels
- ADDET, offices de tourisme.
- Fédérations sportives, associations gestionnaires.
- Opérateurs des plateformes : Makina Corpus (Geotrek), Pôle National de la Transition Ecologique et des Sports de Nature (Outdoorvision), ministère des Sports (Suricate).

NATURE DES ACTIONS :

Assurer la pérennité et l'évolution des outils numériques de gestion, de suivi et de valorisation des sports de nature dans les Hautes-Alpes

CONTEXTE :

Dans une logique d'observatoire des Activités de Pleine Nature (APN), le Département des Hautes-Alpes s'est engagé ou a contribué au fil de l'eau au développement de différents outils : Geotrek_AlpesRando, Outdoorvision, Eco-visio, Suricate, bases de données accidentologie, Biodiv'sports, etc

Le Département des Hautes-Alpes s'appuie sur ces outils numériques essentiels pour :

- gérer les sites de sports de nature ;
- suivre les flux et impacts de fréquentation ;
- améliorer la connaissance du territoire ;
- valoriser l'offre auprès des pratiquants ;
- prévenir les conflits d'usages et garantir la sécurité.

Ces outils sont complémentaires et couvrent observation, maintenance, alertes, valorisation touristique et gestion environnementale. Leur **pérennisation** est indispensable pour garantir la qualité de la pratique et soutenir les politiques publiques.

Il s'agit à long terme de créer du lien entre ces différents outils. Un objectif pourrait être d'aboutir à une plateforme APN globale intégrant toutes les fonctionnalités. Cette plateforme serait accessible à différents profils d'utilisateurs : grand public, professionnels, gestionnaires. Elle permettrait au pratiquant de disposer au même endroit de toutes les informations nécessaires à sa pratique en tenant compte des autres usages et des spécificités du milieu naturel. Au-delà de la centralisation des données nécessaires à la pratique, cette plateforme permettrait aussi de renseigner des indicateurs d'évaluation à la base d'une réflexion prospective pour les sports de nature sur le territoire des Hautes-Alpes.

Les enjeux de l'action sont :

- › Sécuriser le fonctionnement et les données des outils départementaux.
- › Assurer la mise à jour permanente et la compatibilité inter-outils.
- › Structurer une gouvernance numérique partagée avec les EPCI, parcs et partenaires.
- › Soutenir la valorisation touristique avec une information fiable et actualisée.
- › Développer une connaissance environnementale afin d'adapter les pratiques au changement climatique.
- › Préparer l'intégration d'outils futurs (capteurs, IA, observatoires automatisés, etc.).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- › Garantir le maintien, la mise à jour et l'alimentation de Geotrek Alpes Rando comme socle commun de gestion et de diffusion.
- › Généraliser l'observation de la fréquentation grâce à Outdoorvision.
- › Assurer le traitement et la remontée des signalements via Suricate.
- › Déployer et enrichir Biodiv'Sports / GEO NATURE pour croiser pratiques et enjeux écologiques.
- › Structurer une stratégie commune d'interopérabilité (API, flux de données, géostandards).
- › Former les agents, EPCI et partenaires à une culture numérique partagée.

- Anticiper les évolutions (capteurs de fréquentation, suivi des zones sensibles, outils d'aide à la décision).

MISE EN ŒUVRE

Cette action concerne notamment :

- Geotrek Alpes Rando
Outil de gestion des itinéraires, alertes, chantiers, sentiers et contenus dédiés à la randonnée et aux sports de nature.
- Outdoorvision
Plateforme nationale d'observation de la fréquentation outdoor (données GPS anonymisées).
- Suricate
Portail national de signalements des conflits d'usage, dégradations, risques et problématiques de terrain.
- Biodiv'Sports
Outil de cartographie de sensibilité écologique : faune, habitats, zones à enjeux vs pratiques sportives.

Outils potentiels à venir :

- capteurs de fréquentation connectés ou caméras ;
- observatoires automatiques (dérangements, météo, états des sites) ;
- modules d'IA pour croiser fréquentation, météorologie et risques ;
- plateformes de coordination des travaux de maintenance ;
- tableaux de bord décisionnels départementaux.

Actions prévues

2026–2027 : Consolidation

- Harmoniser les pratiques d'alimentation dans Geotrek Alpes Rando.
- Structurer l'interopérabilité Geotrek ↔ Outdoorvision ↔ Biodiv'Sports ↔ Suricate.
- Construire une cartographie commune des zones sensibles (écologie / sécurité).

2028–2029 : Déploiement avancé

- Développer un tableau de bord départemental centralisé.
- Améliorer les passerelles touristiques (open data, flux vers OT et prestataires).

2030–2031 : Innovation et adaptation

- Intégration aux outils héritage JOP 2030.
- Déploiement d'algorithmes d'aide à la décision pour la gestion des flux.
- Mise en œuvre d'une veille technologique continue.

Publics ciblés :

- Pratiquants et visiteurs.
- Collectivités, EPCI, parcs (PNE, PNR Queyras, PNR Baronnies).
- Gestionnaires de sites, services techniques, associations.
- Professionnels de l'outdoor et touristes.
- Acteurs environnementaux et scientifiques.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- Taux de couverture des itinéraires dans Geotrek Alpes Rando.
- Évolution du nombre de connections sur Alpes rando.
- Nombre de sites suivis via Outdoorvision et capteurs.
- Nombre de signalements Suricate traités et délai de réponse.
- Nombre de zones sensibles intégrées dans Biodiv'Sports.
- Nombre de partenaires formés.
- Usage des données par les OT et prestataires.

Retombées attendues

- Gestion et sécurité
 - Meilleure connaissance de la fréquentation.
 - Amélioration de la réactivité aux incidents et conflits d'usages.
- Environnement
 - Meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans l'aménagement.
 - Harmonisation des périodes et zones sensibles.
- Développement territorial
 - Renforcement de la qualité de l'offre touristique-sportive.
 - Outils mutualisés et économies d'échelle numériques.
- Gouvernance

- COPIL /COTech sur les différents outils et à terme sur la plateforme commune à tous les outils.
- Culture commune et amélioration continue de la donnée territoriale.

Budget / Financement

- › Maintenance annuelle des outils (hébergement, licences, développements).
- › Cofinancements possibles : Région, Europe (FEDER), OFB, partenariats privés.
- › Mutualisation EPCI / Département pour capteurs et innovations.
- › Part départementale de la Taxe d'Aménagement

CALENDRIER

Mise en œuvre dans le temps du Schéma 2026-2030.

AXE 4

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DES SPORTS DE NATURE

OBJECTIF 10

STRUCTURER DES PÔLES D'EXCELLENCE DE LA VERTICALITÉ

PILOTE(S) : Département

PARTENAIRES :

Communes, EPCI, FFME, FFCAM, guides et moniteurs, PNE, PNR Queyras, PNR Baronnies, ONF/RTM, ADDET, offices de tourisme, services de secours, établissements de formation et acteurs économiques de l'outdoor, partenaires privés, fondation Petzl.

NATURE DES ACTIONS :

Assurer le pilotage stratégique, structurer et financer les investissements, animer la gouvernance, porter l'observatoire des activités verticales et la prévention, garantir l'intégration des données et outils (dont Geotrek), et articuler la démarche avec l'héritage olympique JOP 2030.

CONTEXTE

Les Hautes-Alpes disposent d'un patrimoine vertical exceptionnel (falaises, grandes voies, via ferrata, canyons, glace, alpinisme, structures artificielles). La verticalité est un marqueur identitaire et un atout de développement. Malgré des actions déjà engagées, l'offre reste hétérogène. L'horizon JOP 2030 représente une opportunité majeure pour renforcer le rôle de leader du département dans les sports de nature.

Les enjeux de l'action sont :

- › Sécurité et pérennité des sites.
- › Gouvernance et coordination.
- › Attractivité touristique et retombées économiques.
- › Innovation, formation, jeunesse.

- › Transition écologique et gestion durable.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- › Mise aux normes et sécurisation des sites (plan pluriannuel, diagnostics, chartes).
- › Création d'une gouvernance dédiée (groupe de travail, observatoire accidentologie & fréquentation, plateforme de signalements).
- › Structuration de pôles d'excellence et développement de la marque « Vertical Hautes-Alpes ».
- › Déploiement d'un Campus Vertical 05, soutien aux structures artificielles, sites école nouvelle génération.
- › Adaptation au changement climatique, gestion durable, intégration Biodiv'Sport / GeoNature, mobilités douces.

MISE EN OEUVRE

- › Geotrek (intégration des sites, suivi).
- › Observatoire des activités verticales (fréquentation, sécurité).
- › Plateforme de signalements (type Suricate).
- › Outils de diagnostic, capteurs, tests matériels.
- › Modules Biodiv'Sport / GeoNature pour zones sensibles et transition écologique.

Actions prévues :

2026–2027 : Structuration et sécurisation

- › Création de la gouvernance départementale.
- › Audits sécurité et lancement du plan pluriannuel de rééquipement.
- › Lancement de l'observatoire.

2027–2028 : Déploiement et montée en puissance

- › Officialisation des premiers pôles d'excellence.
- › Harmonisation territoriale.
- › Déploiement formations / sites école.

2029–2030 : Innovation, héritage JOP 2030, évaluation

- Tests matériels et capteurs, accueil d'événements internationaux.
- Valorisation de l'héritage olympique.
- Consolidation, évaluation d'impact, pérennisation des financements.

Publics ciblés :

Pratiquants (locaux et visiteurs), jeunes, professionnels montagne/outdoor, collectivités, offices de tourisme, acteurs économiques, gestionnaires de sites, acteurs environnementaux.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- Nombre de sites sécurisés.
- Part des sites intégrés dans Geotrek.
- Nombre d'accidents/an.
- Fréquentation par site.
- Retombées économiques.
- Participation jeunesse.
- État des équipements et zones sensibles.

Retombées attendues

- Gestion & sécurité :
 - Sites plus sûrs, meilleure qualité d'entretien, réduction des accidents.
- Tourisme :
 - Offre lisible et attractive, marque Vertical Hautes-Alpes, diversification des pratiquants, retombées accrues toute saison.
- Développement territorial :
 - Structuration des filières, professionnalisation, attractivité pour les entreprises outdoor/indoor.
- Transition écologique :
 - Gestion durable, préservation du patrimoine naturel, adaptation climatique.

- Budget / Financement :
 - Mobilisation de financements départementaux + cofinancements EPCI/communes, Région, Europe et partenariats privés. Montants précisés après diagnostic et spécification des pôles.
- Communication :
 - Développement et déploiement de la marque Vertical Hautes-Alpes, pilotée avec l'ADDET.
Topos numériques, contenus pédagogiques, événements structurants.

CALENDRIER

Mise en œuvre dans le temps du Schéma 2026-2030.

AXE 5

ORGANISER LA GOUVERNANCE DU PLAN JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2030 (PLAN JOP 2030)

OBJECTIF 11

ÉLABORER ET DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION VALORISANT LA POLITIQUE SPORTIVE DU DÉPARTEMENT ET LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2030

PILOTE(S) : Département.

PARTENAIRES : CDOS 05 / ADDET 05 / DDCSPP 05 / DSDEN 05 / EPCI et collectivités locales / Office du tourisme / Acteurs du mouvement sportif.

NATURE DES ACTIONS : Soutien financier / Coopération et valorisation.

CONTEXTE

Par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 dans les Hautes-Alpes, le Département ambitionne de mobiliser les habitants autour de l'événement et de développer durablement la pratique du sport pour tous. Un événement d'une telle envergure permettra de renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos territoires par-delà nos frontières. Les Jeux constitueront un accélérateur des évolutions incontournables des territoires et sports de montagne.

Les Hautes-Alpes, terre de sports d'hiver, disposent d'une expertise et d'un savoir-faire reconnus pour l'accueil de grands événements sportifs internationaux (Tour de France, Rallye Monte Carlo). Les Jeux Olympiques et Paralympiques célèbrent l'excellence sportive, l'union des peuples autour de leurs champions nationaux, les valeurs de paix, de respect et d'amitié. L'organisation des JOP apportera une réponse aux enjeux contemporains de sobriété budgétaire et de durabilité alors que les conséquences du dérèglement climatique, particulièrement visibles dans les massifs montagneux, imposent de repenser l'événement à l'aune des enjeux environnementaux.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- › Mettre en place une stratégie de communication dans le cadre des labels "Terre de Jeux" et "génération 2030" ainsi que pour la promotion du Haut-Niveau.
- › Animer et faire grandir la communauté de ceux qui sont passionnés par le sport en général et par les Jeux dans les Hautes-Alpes.

MISE EN ŒUVRE

La communication est un élément essentiel garantissant le succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 et de façon plus générale la visibilité du Schéma Départemental du Sport du Département. Elle interviendra à différents niveaux :

- › promotion du Schéma du Sport : la communication joue un rôle clé dans la diffusion de l'information sur l'action du Département et la mise en valeur de ceux qui font le sport au quotidien, athlètes de Haut-Niveau, fédérations, clubs et bénévoles ;
- › mobilisation des sportifs de Haut-Niveau haut-alpins et utilisation de leur image ;
- › engagement des spectateurs en les tenant informés des événements et des activités qui rythmeront le calendrier sportif jusqu'à l'accueil des Jeux de 2030.

Les supports de communication suivants sont envisagés par le Département pour atteindre ces objectifs :

- › réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube) en privilégiant le format vidéo pour valoriser notamment les « Teams JOP » 2026 et 2030 ;
- › partenariats médiatiques avec les principaux médias locaux ;
- › organisation d'événements promotionnels pour susciter l'enthousiasme et encourager la participation et la pratique sportive, en associant des sportifs de haut niveau dans le cadre de prestations ;
- › création et mise à disposition de kits de communication événementiels pour les stations de sport d'hiver et les organisateurs d'événements sportifs (oriflammes, banderoles...), de vêtements sportifs personnalisés pour des sections sportives ou les « Teams JOP » ;
- › relais sur les supports de communication classiques du Département : site internet, magazine...

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- › Visibilité des principaux axes du schéma des sports et de l'action du Département.

- › Mobilisation des sportifs de haut niveau haut-alpins autour notamment des événements organisés par le Département.
- › Participation du public aux événements et mobilisation autour des Jeux de 2030.

CALENDRIER

- › 2026 : valorisation de la « Team JOP 2026 », élaboration d'un plan de communication pour monter en puissance jusqu'aux Jeux de 2030.
- › Jusqu'à 2030 : mise en œuvre des outils de communication en lien avec le service Jeunesse et sports.

AXE 5

ORGANISER LA GOUVERNANCE DU PLAN JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2030 (PLAN JOP 2030)

OBJECTIF 12

ASSOCIER ET FACILITER LA CONCERTATION ET LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS DU SPORT HAUT-ALPIN

PILOTE(S) : Département

PARTENAIRES : ADDET / DSDEN 05 / SDJES 05 / CDOS 05 / Collectivités locales / Collèges / Fédérations sportives et culturelles / Acteurs du mouvement sportif et culturel / Gestionnaire des domaines skiables / ESF / Ambassadeurs / Club Élite Hautes Alpes

NATURE DES ACTIONS : Animation de réseaux / communication / valorisation du territoire / mêler les activités sportives et culturelles

CONTEXTE

La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 constitue une opportunité stratégique pour le département des Hautes-Alpes. Au-delà de l'événement sportif mondial, elle offre un cadre fédérateur pour structurer et renforcer la gouvernance du sport à l'échelle territoriale.

L'enjeu est d'organiser un dispositif permettant d'associer l'ensemble des acteurs – institutions, collectivités, mouvement sportif, établissements scolaires et partenaires culturels – afin de garantir une concertation efficace et une coordination optimale des actions.

Cette gouvernance doit s'inscrire comme un fil conducteur du Schéma Départemental du Sport 2026-2030, en cohérence avec les dispositifs régionaux et nationaux, et prolonger la dynamique initiée par « Terre de Jeux 2024 ».

Elle vise à créer un espace collaboratif où les projets liés aux JOP 2030 seront pensés, harmonisés et valorisés, contribuant ainsi à l'attractivité et au rayonnement du territoire haut-alpin, mais aussi au développement d'une culture sportive partagée par tous.

Enfin, cela permettra également de porter l'action JOP 2030 de manière cohérente à l'échelle départementale et définir une communication adaptée.

MISE EN OEUVRE

1. Le comité exécutif JOP 2030

Le comité exécutif est présidé par le Président du Département et animé et coordonné par l'ADDET.

Il a été créé pour mobiliser les forces vives locales et accompagner la gouvernance des Jeux.

Il se décline en 4 comités opérationnels (sport, accès et mobilité, développement économique, inclusion et culture).

Son rôle

- Soutenir les instances nationales et régionales (Cojop, Solideo) pour que les Hautes-Alpes soient pleinement au rendez-vous.
- Coordonner les actions des comités opérationnels (désenclavement, développement, sport, culture et inclusion) pour assurer une mise en œuvre harmonisée.
- Mobiliser les forces vives du territoire en fédérant acteurs publics, privés et associatifs autour de la préparation des Jeux.
- Organiser la concertation avec les partenaires institutionnels externes, en créant un espace de dialogue et de coopération.
- Impulser une stratégie de communication institutionnelle pour valoriser les actions et renforcer l'image du Département.
- Garantir la transversalité et la synergie entre les différents acteurs internes et externes, afin d'optimiser les ressources et les impacts.

Les enjeux

- Créer une dynamique collective en bâtissant un projet qui dépasse l'événement sportif pour générer des retombées économiques, culturelles et sociales.
- Assurer un héritage durable en faisant des Jeux un levier pour transformer le territoire à l'horizon 2050, en favorisant sobriété, durabilité et élan populaire.
- Accompagner la gouvernance des Jeux.
- Assurer la concertation avec les partenaires et institutions externes (collectivités, services de l'État, mouvement sportif, acteurs culturels) afin de fédérer les initiatives.

- › Décliner la stratégie départementale en quatre axes opérationnels : désenclavement, développement, sport, culture et inclusion, pour répondre aux enjeux territoriaux.
- › Renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire haut-alpin en capitalisant sur la dynamique olympique et paralympique.
- › Coordonner les politiques départementales en lien avec les JOP 2030 pour garantir une approche globale et cohérente.

2. Le Comité Opérationnel SPORT JOP 2030 et les groupes de travail associés

Son rôle

- › Proposer un espace de concertation et de coordination des actions JOP 2030 du volet sport entre les acteurs du sport haut-alpin, permettant de :
 - partager les actualités ;
 - collaborer à des projets communs ;
 - coordonner dans le temps et l'espace les différentes actions et les moyens financiers associés ;
 - faciliter l'interconnaissance ;
 - décliner le Comité Opérationnel en Groupe de Travail (GT) ;
 - GT Jeunesse et Éducation (actions pédagogiques, label Génération 2030, actions jeunesse, ...),
 - GT Haut-Niveau (compétitions nationales et internationales, infrastructures, athlètes).
 - travailler en transversalité avec les autres comités en fonction des actions.
- › Élaborer et développer une stratégie de communication valorisant les actions sport en direction des JOP 2030.

Les enjeux

- › Profiter des JOP 2030 pour prolonger la dynamique « Terre De Jeux 2024 ».
- › Faire des JOP 2030, un fil conducteur du nouveau Schéma Départemental du Sport 2026-2030, avec des objectifs dédiés.
- › Fédérer l'ensemble des acteurs du mouvement sportif autour de ces objectifs, sur l'ensemble du territoire.
- › Identifier et traiter les différents enjeux liés aux JOP 2030 sur le volet sport.
- › Articuler les actions en cohérence avec les dispositifs régionaux et nationaux.

3. Le Comité Technique Interservices du Département, chargé de construire, de mettre en œuvre et d'animer les politiques départementales en lien avec les JOP 2030.

Son rôle

- Piloter la mise en œuvre des politiques départementales relatives aux JOP 2030, en lien avec les orientations stratégiques.
- Animer conjointement avec les autres directions, la gouvernance interne en organisant des réunions de suivi, des groupes de travail et des échanges interservices.
- Coordonner les actions opérationnelles en veillant à leur articulation avec les dispositifs régionaux et nationaux.
- Développer une stratégie de communication interne et externe pour valoriser les initiatives départementales et informer les partenaires.
- Faciliter l'interconnexion avec les autres comités (Comité Opérationnel Sport, commissions thématiques) pour garantir une cohérence globale.

Les enjeux

- Assurer la cohérence des politiques départementales en lien avec les JOP 2030, en intégrant les objectifs du Schéma Départemental du Sport 2026-2030.
- Garantir la transversalité entre les différents services départementaux (sport, jeunesse, culture, infrastructures, communication) pour une approche globale.
- Optimiser la coordination des moyens humains, financiers et techniques afin de soutenir les actions sportives et culturelles liées aux JOP 2030.
- Renforcer la concertation interne pour anticiper les besoins et harmoniser les calendriers des projets.
- Valoriser le territoire haut-alpin en développant des actions structurantes qui s'inscrivent dans la dynamique olympique et paralympique.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RÉSULTATS

- Le nombre de réunions du Comité Exécutif et taux de participation des partenaires.
- Le nombre de projets validés et coordonnés entre les comités opérationnels.
- Le niveau de concertation inter-institutionnelle (mesuré par le nombre de partenariats formalisés).

- L'impact en communication : nombre de publications et retombées médiatiques valorisant la gouvernance JOP 2030.

CALENDRIER

Mise en œuvre dans le temps du Schéma 2026-2030.